

Rencontre entre des professionnels et des membres du collectif pour la création d'une Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne dans l'Allier

Dimanche 2 juillet 2017

Saint-Pourçain-sur-Sioule

Une vingtaine de personnes étaient présentes dont 2 professionnels utilisateurs de la Doume et 7 professionnels exerçant une activité dans l'Allier.

Résumé des échanges

Présentation des principes et enjeux d'une monnaie locale complémentaire et citoyenne en Allier

La présentation s'est appuyée sur la vidéo suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=8fljttCPZ8E>

Voici les principaux points exposés :

Cette monnaie est légale.

Elle est utilisable sur un territoire donné (ici, totalité du département de l'Allier).

Elle est complémentaire à l'euro : 1 unité de monnaie locale = 1 euro, probablement.

Elle est directement gérée par des citoyen-ne-s regroupé-e-s dans une association.

Elle s'appuie sur une charte (<http://www.mlcc03.fr/fr/Article/18191/Charte-des-valeurs>) qui définit ses valeurs.

Témoignages des professionnels, utilisateurs de la Doume (monnaie locale du Puy de Dôme)

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Walter VERHOVE qui gère une auberge et des chambres d'hôtes ainsi que Francis GOT qui dispense des cours de chant. Ils nous ont présenté la Doume et à partir de leur expérience, ils ont pu répondre aux nombreuses questions des participants.

La doume a été créée en 2015. Aujourd'hui, environ 230 professionnels sont adhérents, il existe 44 comptoirs de change. 862 utilisateurs sont dénombrés et environ 101750 doumes sont en circulation. Lors de la 1^o impression, ce sont plus de 50 000 doumes qui ont été mises en circulation. Deux tirages ont été réalisés.

Les professionnels qui acceptent la Doume sont divers (en ville comme en milieu rural, positionnés sur le service, l'alimentaire, le bien être ; ce sont des producteurs, mais aussi des commerçants, un auto-entrepreneur et des professions libérales ; il y a des auberges, une quincaillerie, une chaîne de magasins de produits biologiques ...).

Une des clés est l'alimentaire, c'est dans ce secteur que les dépenses sont les plus motivées, c'est même un appui fort pour le développement de la monnaie locale et la constitution du réseau. Une carte est accessible par internet sur laquelle chaque professionnel est géolocalisable et nous voyons qu'une grande partie du territoire est couverte.

Quel coût pour créer cette monnaie ? Faut-il déposer à l'avance, à la banque, la somme correspondant aux montant des billets à imprimer ?

Les billets n'ont aucune valeur jusqu'à ce que quelqu'un les achète. Alors seulement, les euros sont déposés à la banque éthique. Cependant, le collectif devra financer l'impression des billets, à l'aide des cotisations versées par ses membres.

Concrètement, les centimes resteront en euros (il peut exister des billets de 0.50 unité de monnaie locale), le rendu de monnaie en euro sur un paiement en monnaie locale est interdit

par la loi. C'est très proche du fonctionnement du chèque restaurant. Une fois la monnaie locale achetée, elle doit circuler. C'est cette circulation qui va augmenter la richesse locale.

Quelle est la part de la monnaie locale dans le chiffre d'affaires de votre entreprise ?

La 1^o année de la mise en circulation de la Doume, elle a représenté 5 % du chiffre d'affaires de l'auberge, puis 7 % la seconde année. Sa part est donc en augmentation. Mais Walter ne peut pas dire que son chiffre d'affaires a augmenté grâce à la monnaie locale.

Comment les professionnels vont-ils dépenser les sommes perçues en monnaie locale ?

Ils vont les utiliser pour payer leurs fournisseurs, leurs salaires, celui de leurs employés. La monnaie locale se gère comme l'argent liquide, elle est écrite en € dans la comptabilité.

Que faire dans l'hypothèse où le professionnel aurait trop de monnaie locale ?

Il peut augmenter le nombre de ses fournisseurs adhérents, payer une partie des salaires (plafonnée par la loi) si l'employé est d'accord. Le collectif accompagne les professionnels pour leur assurer la circulation de la monnaie locale et mettre en place une chaîne d'échanges, en ajoutant régulièrement des nouveaux maillons. Les professionnels ont une place dans ce développement en exprimant leurs besoins.

Il peut également la reconvertir en euro. Des frais de conversion peuvent exister, selon la décision prise localement par l'association. Pour la Doume, ce taux est nul car les utilisateurs estiment que c'est une contrainte qui freine le développement de la monnaie locale.

Existe-t-il un délai pour dépenser les Doumes ?

Non, c'est un choix qui fait suite à de nombreuses discussions. En effet, la monnaie peut être fondante, c'est à dire perdre une partie de sa valeur au fil du temps, si elle n'est pas dépensée. Cette décision est à prendre localement, après réflexions et échanges au sein de l'association.

Atelier : "Dossier d'agrément – Convergences et projets"

Les professionnels présents ont donné leur avis sur le futur dossier d'agrément qu'ils devront remplir pour être utilisateurs de la monnaie locale de l'Allier. Le document présenté est une ébauche. Son objectif est de définir les critères qui permettront de réunir les adhérents professionnels autour d'un socle de valeurs communes exprimées dans la charte.

Des échanges ont eu lieu sur le contenu de ce document, sa finalité, ses modalités d'utilisation. **Les travaux de réflexions se poursuivent.**

Comment cela se passe-t-il chez nos voisins de la Doume ? Témoignage de Walter et Francis

Chez nous, on discute sur la base du questionnaire. Ce sont les membres du groupe local qui vont vers les futurs prestataires pour écouter et discuter en vue d'une éventuelle adhésion.

Le questionnaire n'est pas signé. Il ne s'agit pas de conclure si c'est OK ou non, mais d'envisager de quelle façon le prestataire pressenti peut être accepté tel qu'il est.

Ce questionnaire doit être un outil de communication, pas un interrogatoire.

Quel message faut-il faire passer ? Les valeurs. Il faut s'appuyer sur la Charte des valeurs et à partir d'elle, initier un échange en tant que point de départ. Le point commun à tous, ce sont elles. Car notre expérience nous a montré qu'aucun prestataire ne répondra à ces questions de la même façon, en commençant par la n°1 et ainsi de suite dans l'ordre. Nous ne savons rien de l'éthique des entreprises qui souhaitent participer au développement de la monnaie locale, sommes-nous des juges ?

Mais, pour utiliser la Doume (ou une autre monnaie locale), consommateurs ou professionnel-le-s doivent être adhérent-e-s de l'association et à jour de cotisation.